

BULLETIN

DE L'ASSOCIATION DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS DE GUERRE
DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

Les Fusillés de Flirey

(AVRIL 1915)

Les faits

Le 19 avril, à 6 heures, la 5^e compagnie du 63^e R. I. doit prendre d'assaut une tranchée allemande au nord de Flirey. Elle a occupé son emplacement de départ dans la nuit du 18 au 19. Mais le moral des soldats est très bas. Ces hommes ont participé aux combats malheureux des 4 et 5 avril devant Régnéville et Fey-en-Haye ; ils savent que la désignation de leur compagnie pour l'attaque actuelle est arbitraire ; ils remarquent que la préparation d'artillerie est nulle, que les fils de fer ennemis sont intacts et qu'on les envoie ainsi à une mort certaine. Aussi, quand arrive la minute fixée pour l'attaque, le capitaine avec une quarantaine d'hommes et de gradés, se portent seuls en avant. Mais, arrêtés par le feu des mitrailleuses, ils se terrent dans des trous d'obus.

Dans l'après-midi, le général commandant le secteur donne l'ordre à la 5^e compagnie de regagner la carrière de Flirey. Il annonce des sanctions impitoyables. Il veut, séance tenante, faire passer toute la compagnie à la mitrailleuse. Les supplications du colonel Paulmier, commandant le 63^e R. I., parviennent à faire limiter le nombre des victimes. Un caporal, dénoncé par un adjudant, et quatre hommes, désignés par le sort, seront déferés à la Cour martiale.

La Cour martiale se réunit aussitôt. Les débats ne sont précédés d'aucune instruction. Un seul témoin à décharge, le lieutenant Meynieux, est entendu. « Je fis mon possible pour sauver mes hommes, a-t-il écrit depuis. D'ailleurs, il ne pouvait en être autrement puisque tous, je le répète, étaient de braves et dignes soldats. » Le lieutenant Minot présente, avec tout son cœur, la défense des innocents.

Mais les juges, en service commandé, prononcent un verdict de mort.

Seul, un soldat, ayant déclaré qu'il avait gravi quelques gradins de l'échelle d'assaut, cesse d'être inculpé. La sentence n'est même pas communiquée aux condamnés. Elle est exécutée le lendemain 20 avril, à 13 heures, dans un vallon au nord de Manonville. Le caporal Morange, les soldats Fontanaud, Baudy et Prévost tombent sous les balles françaises.

Les fautes

La cause initiale du drame est le manque de valeur professionnelle des états-majors chargés de préparer les attaques et leur ignorance absolue de la psychologie des troupes chargées de les exécuter.

Mais, de l'examen des faits, il résulte aussi :

— Que les condamnés de Flirey ont été tirés au sort ;

— Qu'aucune instruction préalable n'a conclu à leur inculpation ;

— Que les témoignages favorables n'ont pas été produits devant la Cour martiale ;

— Que la sentence n'a pas été communiquée aux victimes qui n'ont eu connaissance de la peine qui les frappait qu'au moment où ils se sont trouvés devant les pelotons d'exécution.

Les réparations

Le Garde des Sceaux a récemment déferé l'examen du dossier de cette affaire au Procureur général près la Cour d'appel de Bourges. La procédure de révision est donc engagée ; nous voulons croire que la réhabilitation est certaine.

Les sanctions

Aucune sanction n'a encore été prise.

Mais le colonel Paulmier, breveté d'état-major, chef que tous ses hommes aimaient, d'une bravoure que de

belles citations ont consacrées, resté au front pendant cinq ans à la tête d'un régiment, n'a eu qu'un avancement dérisoire. Que n'avait-il eu l'énergie de faire fusiller toute sa compagnie ?

LA RECONNAISSANCE

« Si je viens à disparaître...
chère Maman, aies du
courage ; le Pays recon-
naissant veillera sur toi. »

J'ai trouvé ces lignes près du corps affreusement déchiqueté d'un de mes compagnons de combat. Pauvre ami, comme tant d'autres, tu complais sur la reconnaissance du Pays pour soulager la douleur insurmontable et la misère de ta pauvre vieille Mère, dans le cas où, malheureusement, tu serais tué.

Et, la peine au cœur, tu l'invitais à avoir du courage devant la mort possible, devant la disparition de son seul soutien, ne le doutant pas que l'ingratitude du pays irait jusqu'à oublier les douloureux sacrifices des parents de nos Morts !

Combien comme toi sont tombés dans l'apothéose de leur gloire, ignorants du sort qui serait réservé à leurs vieux parents.

Si tous ces morts glorieux avaient songé à l'inutilité de leur sacrifice, peut-être se fussent-ils abstenus de marcher à l'ennemi avec une angoisse de moins au cœur.

Mais tous ont fait leur devoir. Tous se sont sacrifiés non pas seulement pour que la France vive, mais pour que sauvée du joug de l'invasisseur, elle assure à leurs survivants, à leurs Pères et Mères, une vie trop douloureusement brisée...

— Qu'a fait le Pays ? Il a par sa parcimonie, contraint des parents de nos héros à recevoir leur pain de la charité publique ou de la mendicité.

Je n'exagère pas. Je connais et vous connaissez tous dans votre entourage de malheureux parents, vieilliss, usés, exténués par la douleur et les privations qui comptent pour vivre, sur